Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260122-DELIB20260107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Date d'affichage :

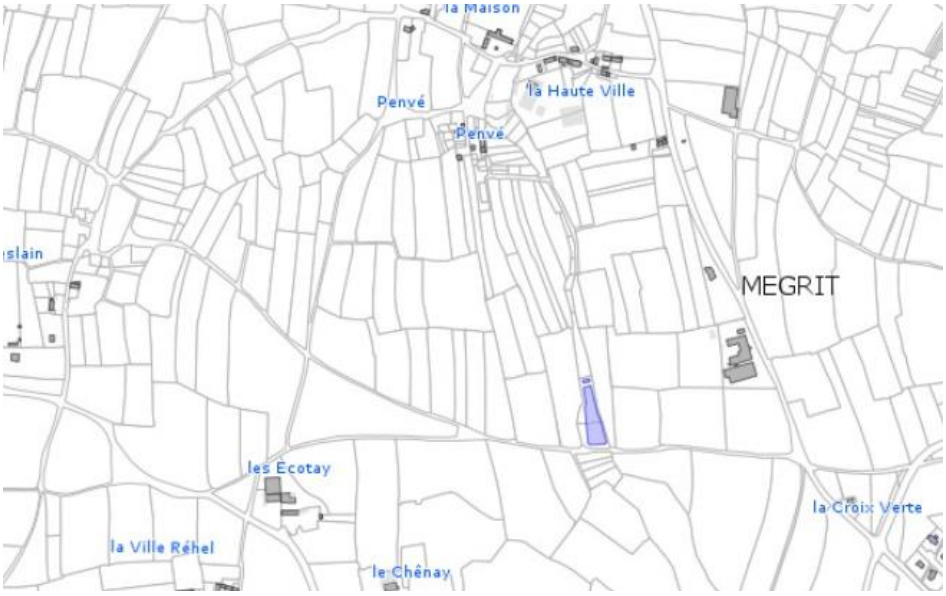
26 janvier 2026

L'an deux mil vingt six
le dix neuf janvier à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026

Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne (arrivée à 19h30), PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 20h), LEMARCHAND Christophe.
Absents excusés : MORDEL Michel
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/01/07 : Liaisons douces : travaux

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle à l'assemblée le projet de réalisation de voies douces entre le Bourg et « Queslain », et entre « Les Ecotays » et « la Haute Ville », parties matérialisées en jaune sur le plan.
Pour la réalisation de ces travaux, l' entreprise COLAS et la SARL CLEMENT ont été sollicitées pour devis.



M. Philippe CLEMENT a quitté l'assemblée avant de délibérer conformément à l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, en raison d'un intérêt personnel et professionnel direct lié à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de l'E.T.A. CLEMENT TP pour un montant de 37 766.77 € HT (évacuation des matériaux compris).
- De voir avec les agriculteurs riverains s'ils souhaitent récupérer la terre de ce chantier ce qui diminuerait la facture avec les frais d'évacuation des matériaux en moins.
- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une bande de terre d'environ 1,20 mètre de large, située sur les parcelles cadastrées C 478, C 1037 et C 1616, appartenant aux consorts CLEMENT. Cette mise à disposition a pour objet de sécuriser la partie de liaison sur la voie communale n°1, telle que matérialisée en orange sur le plan joint en annexe.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Marie-Jeanne DESPRES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.